

2023 DAE 315 - Activité commerciale ludique située square Serment de Koufra (14e) - Elias HELOU - Avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2018 DAE 53 des 20 à 22 mars 2018 portant réforme des redevances et règlements applicables aux activités commerciales durables sur le domaine public parisien ;

Vu la délibération 2021 DAE 54 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 portant attribution d'emplacements commerciaux durables sur le domaine public ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public signée le 1^{er} mars 2022 autorisant Monsieur Elias HELOU à exploiter un emplacement commercial ludique situé square Serment de Koufra (14e) ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom de la 1ere commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 à la convention d'occupation du domaine public signée le 1^{er} mars 2022 autorisant Monsieur Elias HELOU domicilié 7 rue Liévin 75015 PARIS, à exploiter un emplacement commercial situé square Serment de Koufra (14e).

Article 2 : L'avenant, dont le projet figure en annexe, a pour objet d'autoriser la SAS « Manège de Koufra », dont M. Elias HELOU est le président, à occuper le domaine public consenti par convention du 1^{er} mars 2022 pour la durée restante de la convention.